



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Suivi 2017 de la reproduction du Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) en Marais poitevin



Préserver

Protéger

Eduquer



SUIVI 2017 DE LA REPRODUCTION DU TARIER DES PRES (*SAXICOLA RUBETRA*) EN MARAIS POITEVIN

Septembre 2017

Rédaction :

DÉROZIER Thibault

GUÉRET Jean-Pierre

MONEUSE Steve

WELCH Hilary & Geoff

Illustration de couverture : ©T. DÉROZIER, 2017.

Fonds de carte : ©IGN.

Fiche de description du Tarier des prés : L. GOURRAUD (2012).

Sommaire

Résumé.....	1
Remerciements	1
I – Introduction.....	2
II – Matériels et méthodes	3
A – Le Tarier des prés, un passereau menacé	3
B - Prospections.....	4
C – Actions de protection et dates de fauche	4
D – Conditions météorologiques.....	5
III – Résultats	6
A – Évolution de la population de Tarier des prés nicheuse de 2012 à 2017 en Marais poitevin	6
1 – Évolution des effectifs	6
2 – Évolution de la distribution	8
B – Jeunes à l’envol en 2012 et 2017	11
C – Actions de protection et dates de fauche	11
IV – Discussion.....	15
A – Effectifs et distribution de la population en 2017.....	15
B – Habitats fréquentés et fauche.....	15
C – Actions de protection	16
V – Bibliographie	17
VI – Annexes	19
Annexe A – Numéro des couples nicheurs certains de Tarier des prés 2017	19
Annexe B – Gestion des parcelles du Grand Marais de Marigny	20
Annexe C – Courier de remerciement aux éleveurs.....	21

Résumé

Depuis les années 1970, les populations de Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) ont significativement chuté en France métropolitaine (Caupenne, 2015). Ce déclin s'explique aussi bien par l'artificialisation des prairies humides, affectées par ce passereau, que par l'intensification de l'agriculture et l'avancée des dates de fauche au fil des années.

Un premier état des populations nicheuses en Marais poitevin a été mené par la LPO en 2012. Il en est ressorti que les 250 à 500 couples annoncés dans la bibliographie étaient surestimés (Noël, 2008), puisque 19 à 26 couples ont été identifiés (Gourraud *et al*, 2012). Ceux-ci sont majoritairement présents en haute vallée du Lay (marais mouillé), qui fait figure de bastion pour la population locale. Cinq ans plus tard, le suivi est reconduit, et ce sont cette fois 21 à 28 couples qui ont été détectés sur la zone d'étude, avec encore une fois un noyau de population en haute vallée du Lay. Ceci correspondrait davantage à la cinquantaine de couples maximum estimés en Marais poitevin plus récemment (Baudoin & Pailley, 2014).

Afin de protéger et conserver ces nichées, les exploitants des différentes prairies de fauche ont été contactés. Il leur a été proposé soit de laisser des zones enherbées autour des nids, soit de décaler les dates de fauche. Un nid a bénéficié de la première solution, pour les autres la date de fauche était postérieure à la date d'envol des jeunes (ou la couvée avait échoué).

Lors des prochains suivis, il est recommandé de concentrer l'effort de prospection sur la haute vallée du Lay plutôt que sur le marais desséché. Seulement un couple nicheur certain et un couple nicheur probable y ont été localisés. Une étude fine des parcelles (modes de gestion, caractérisation des habitats, etc.), que ce soit celles où se trouvent des nids ou celles alentours, pourrait apporter des éléments complémentaires pour mieux cerner l'écologie du Tarier des prés en Marais poitevin.

Remerciements

Nous tenons à remercier tous les salariés et les bénévoles de la LPO ayant contribué aux prospections ainsi qu'à la rédaction du présent rapport, et notamment : Thibault DÉROZIER, Steve MONEUSE, Jean-Pierre GUÉRET, Oliver GORE, Mathieu JEAN, Fabien FERNANDEZ, Justin CHAMBRELIN, Alexandre JOLLY, Adrien MARTINEAU, Franck SALMON et tout particulièrement Hilary et Geoff WELCH pour leur implication et leur aide précieuses.

Nous remercions également l'Établissement Public du Marais Poitevin et le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin pour leur collaboration dans la recherche des exploitants agricoles notamment.

Le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de l'appel à projet biodiversité a été essentiel pour la réalisation de ce travail. La RSPB (Birdlife Angleterre) a permis à Geoff WELCH un soutien financier pour la réalisation des prospections. Qu'ils en soient remerciés.

I – Introduction

Au cours du XX^e siècle, près de 64% des zones humides françaises ont été détruites ou dégradées du fait de l'artificialisation, l'urbanisation et l'intensification de l'agriculture (CGDD, 2012). Ces habitats uniques, situés à l'interface de milieux aquatiques et de milieux terrestres, sont riches d'une incroyable biodiversité (Keddy, 2000). Ce patrimoine naturel, assure aussi bien des fonctions écologiques qu'hydrologiques et socio-économiques (Aoubid & Gaubert, 2010) : stockage du carbone, régulation du cycle de l'eau ou même tourisme de nature. En conséquence, plusieurs Plans Nationaux d'Actions se sont succédés depuis 2013 pour assurer la protection des zones humides en France (MEDDE, 2014). L'objectif est ainsi d'assurer la conservation de la biodiversité inféodée à ces milieux, ayant grandement souffert de la disparition progressive de leurs habitats.

En 2011, suite à un appel à dons, la LPO France et la LPO Vendée lancent un projet d'étude des effectifs nicheurs méconnus de Tarier des prés en Marais poitevin (LPO, 2012). Ce petit passereau, dont les effectifs français sont en fort déclin depuis la fin des années 1970, affectionne les prairies humides où il niche à même le sol à la fin du printemps (Svensson *et al*, 2010). Un premier état des populations nicheuses en Marais poitevin a ainsi été mené en 2012 par la LPO. Les résultats d'inventaires faisaient alors état de 26 couples, dont 19 certains, en Vendée (Gourraud *et al*, 2012). En 2017, le suivi a pu bénéficier du financement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, ainsi que du soutien de la RSPB via Geoff et Hilary WELCH, qui ont réalisé des prospections de terrain à titre de travail détaché.

Pour 2017, les objectifs sont multiples : étudier l'évolution de la population de Tarier des prés en Marais poitevin, en s'intéressant notamment aux effectifs ainsi qu'à la distribution des nichées et au nombre de jeunes volants ; travailler en collaboration avec les exploitants des parcelles sur lesquelles ont été localisées des nids, afin de maximiser les succès de reproduction et les nidifications futures dans le secteur. Pour ce faire, le même protocole de prospection qu'en 2012 a été mis en place. Les différents agriculteurs concernés par l'étude ont été contactés, afin de pouvoir décaler la date de fauche si besoin et/ou de mettre en place d'éventuelles zones non fauchées pour préserver les nids. Ce suivi s'intègre dans l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin.

Dans un premier temps, le présent rapport introduira le Tarier des prés, la méthode de prospection et la zone d'étude. Ensuite, les résultats d'inventaire de l'année seront exposés et comparés à ceux de 2012, mais aussi le nombre de jeunes volants en fin d'étude et les prises de contact avec des agriculteurs. Ceci permettra dans une partie analytique de dresser le bilan du suivi, identifier les causes de l'échec ou du succès des couples identifiés, et préconiser des actions de gestion et de protection efficaces pour les prochaines années.

II – Matériels et méthodes

A – Le Tarier des prés, un passereau menacé

Le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) est un passereau insectivore haut de 12 cm à 14 cm et pesant environ 20 grammes. Ce petit oiseau peut être confondu avec le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*) mais s'en distingue par une allure moins trapue, un sourcil blanc, bien marqué chez le mâle, et deux taches blanches visibles à la base de la queue sur les individus en vol.

Le mâle présente une joue noire entourée d'un sourcil et d'un collier blanc (figure 1), le dos est noir tacheté de brun, les ailes présentent deux barres allaires blanches et le plastron est roux orangé. La femelle est moins marquée avec une joue orangée tout comme le plastron. Le juvénile ressemble à la femelle, il s'en différencie par un plastron non uni tacheté de roux et une couverture allaire écaillée. Le sourcil est moins marqué que chez la femelle.



Figure 1 : Tarier des prés mâle adulte.

Le Tarier des prés est un migrateur transsaharien. Il hiverne sur la bande Sahélienne qu'il quitte entre mars et mai pour retrouver le continent européen où il s'installe et niche dès début mai. C'est un nicheur peu commun que l'on retrouve principalement dans les prairies humides gérées de manière extensives au-dessus de 500 mètres d'altitude. En plaine on le retrouve dans les prairies de fauches tardives présentant ici et là des perchoirs où le mâle se pose et chante en début de saison (Géroutet, 1957).

Quatre à six œufs sont pondus par couvée, l'incubation dure en moyenne entre 12 et 15 jours ; les jeunes volent en moyenne à partir du 17^{ème} jour et sont indépendants après 28 à 30 jours (Dolmont, 2005). Durant la période d'alimentation des jeunes, les adultes sont facilement observables et très actifs. Ils apportent aux jeunes des insectes, papillons, chenilles... Une fois les jeunes volants et émancipés, les adultes et juvéniles se réunissent avant de rejoindre dès juillet-août leurs quartiers d'hiver.

En France la population est actuellement en déclin progressif avec une diminution de 20 à 50% des effectifs depuis les années 1970 (Yeatman-Berthelot, 1976). La population nationale est estimée entre 11 000 et 20 000 individus (BirdLife International, 2015). Cette espèce, inscrite sur la liste rouge nationale, est considérée comme vulnérable. En région Pays de la Loire, la population de Tarier des prés se situe entre 1080 et 2340 couples (Caupenne, 2015) ; en Vendée, l'espèce est principalement localisée en Marais poitevin, avec moins d'une cinquantaine de couples (Gourraud *et al*, 2012). Le département du Maine-et-Loire accueille la majorité des effectifs de couples nicheurs notamment sur les prairies alluviales des Basses vallées Angevines où les effectifs ont été estimés à 930-2030 couples en 2007-2012.

Les causes du déclin sont multiples et principalement liées à la modernisation de l'agriculture. La modification de milieux (drainage, comblement des zones humides, mise en culture des prairies, remembrements, boisement des vallées) et l'intensification des pratiques agricoles (fauches de plus en plus précoces) sont les principaux facteurs de disparition des habitats de reproduction de cette espèce (Noël F, 2008).

B - Prospections

Le suivi de cette espèce s'est étalé d'avril à juin 2017 avec, au minimum, trois passages. La prospection a consisté en un balayage systématique des prairies de fauche à l'aide de jumelles et de longues vues. Tous les sites favorables à la nidification de l'espèce ont été prospectés (figure 2). Un code atlas était attribué à chaque individu rencontré, pour déterminer plus tard les statuts des différents couples nicheurs : possible, probable ou certain. Plusieurs passages complémentaires ont été réalisés pour les couples nicheurs, de mai à juillet, sur le marais desséché comme sur le marais mouillé.

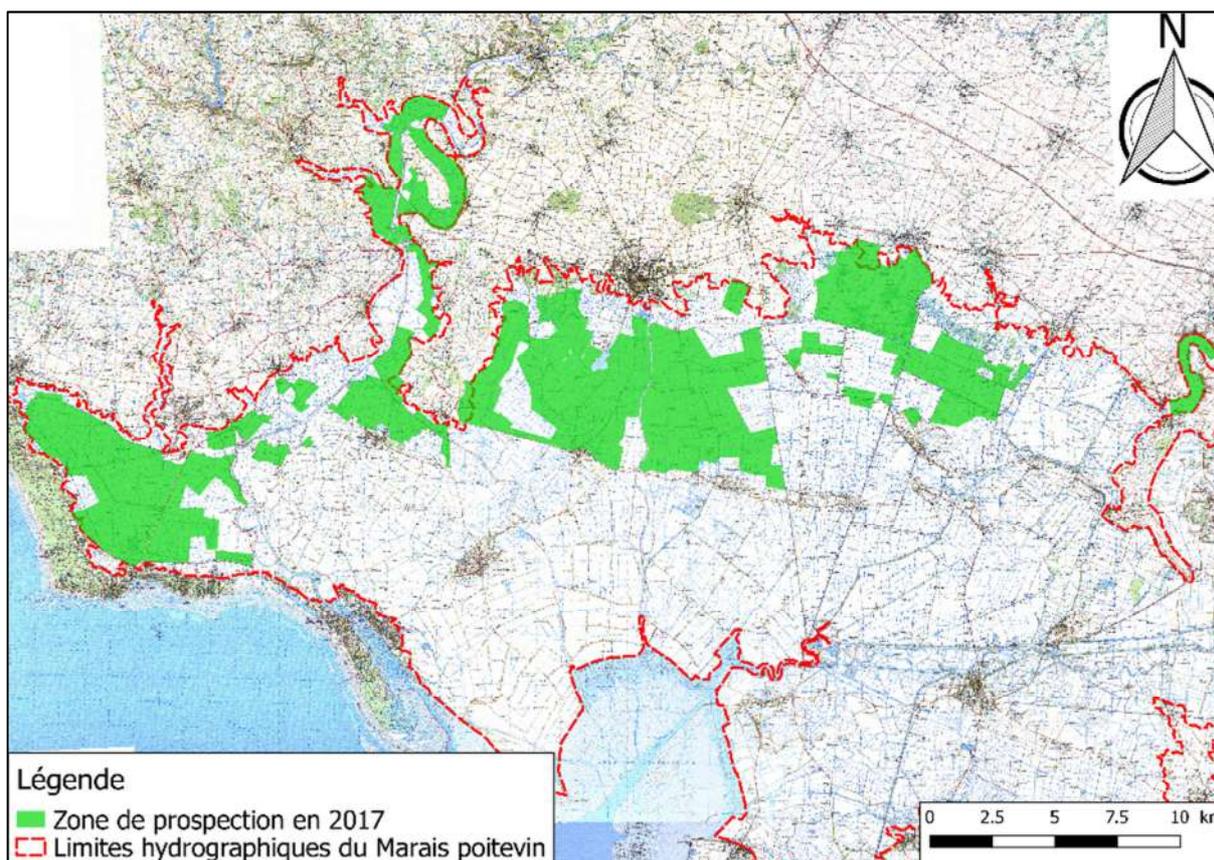


Figure 2 : Zone d'étude du suivi 2017 de Tarier des prés nicheur en Marais poitevin.

C – Actions de protection et dates de fauche

Les exploitants des parcelles où ont été localisés des nicheurs certains ont été contactés par téléphone. Le but était de leur proposer une solution alternative pour protéger le(s) nid(s) présent(s) sur leur(s) parcelle(s) : soit retarder la fauche pour permettre aux jeunes de se développer jusqu'à pouvoir s'envoler ; soit laisser une zone non fauchée autour du nid pour ne pas perturber la nichée (figure 3). En période de fauche, un suivi des nids de Tarier des prés a été associé à cette action de protection afin de préconiser aux agriculteurs l'une des solutions susmentionnées. Les comportements des adultes et la présence ou l'absence de juvéniles ont donc été notés.

Enfin, les différents contrats des mesures agri-environnementales mises en place ces dernières années dans la haute vallée du Lay ont été comparés. L'objectif était d'étudier l'évolution des dates de première fauche autorisée. Les différentes mesures agroenvironnementales dont les dates de première fauche ont été comparées sont les suivantes :

- les OGAF (Opérations Groupées d'Aménagement Foncier) et OLAE (Opérations Locales Agri Environnementales), sur la période de 1997 à 1999 ;
- les EAE (Engagements Agri-Environnementaux), sur la période de 2003 à 2008 ;
- les CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation), sur la période de 2004 à 2008 ;
- les CAD (Contrats d'Agriculture Durable), sur la période de 2004 à 2011 ;
- les MAET (Mesures Agri-Environnementales Territorialisées), sur la période de 2007 à 2011 ;
- les MAEC (Mesures Agri-Environnementales Climatiques) sur la période de 2015 à aujourd'hui.



Figure 3 : Zone non fauchée autour d'un nid de Tarier des prés.

D – Conditions météorologiques

L'hiver et le printemps 2017 ont été particulièrement déficitaires en pluviométrie (figure 4). Entre Janvier et Mai, il est tombé environ 245,4mm de pluie, contre 302mm en moyenne en temps normal (Météo-France, 2017).

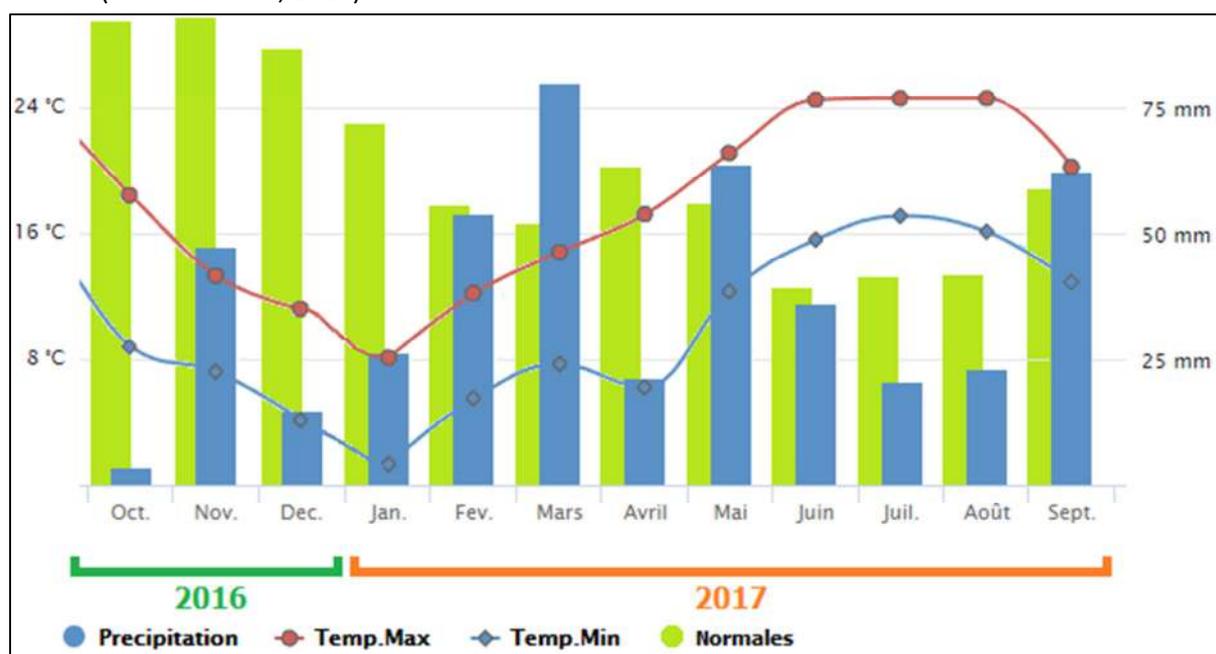


Figure 4 : Pluviométrie d'octobre 2016 à septembre 2016 relevée par la station météorologique de la Rochelle (17). (©Météo-France)

III – Résultats

A – Évolution de la population de Tarier des prés nicheuse de 2012 à 2017 en Marais poitevin

1 – Évolution des effectifs

Le premier inventaire des couples nicheurs en 2012 avait permis de mettre en évidence 18 à 26 couples. Sur l'ensemble de la zone de prospection en 2017, on dénombre 21 à 28 couples (tableau 1). Cette année, les premiers couples nicheurs probables ont été notés à partir du 21 avril, et les premiers couples nicheurs certains ont été identifiés le 30 mai. Tous les individus contactés entre le 14 et le 21 avril et non revus après sont considérés comme des migrants et/ou non reproducteurs.

	Nombre de couples			Surface totale prospectée (ha)
	Nicheurs certains	Nicheurs probables	Nicheurs possibles	
2012	19	5	2	8180
2017	21	7	0	13244
Différence	2	2	2	5064

Tableau 1 : Synthèse des données d'inventaires de 2012 et 2017.

L'aire de prospection augmente ainsi de 61,9% entre 2012 et 2017. En plus d'avoir parcouru les mêmes secteurs, de nouvelles zones ont été étudiées (figure 5).

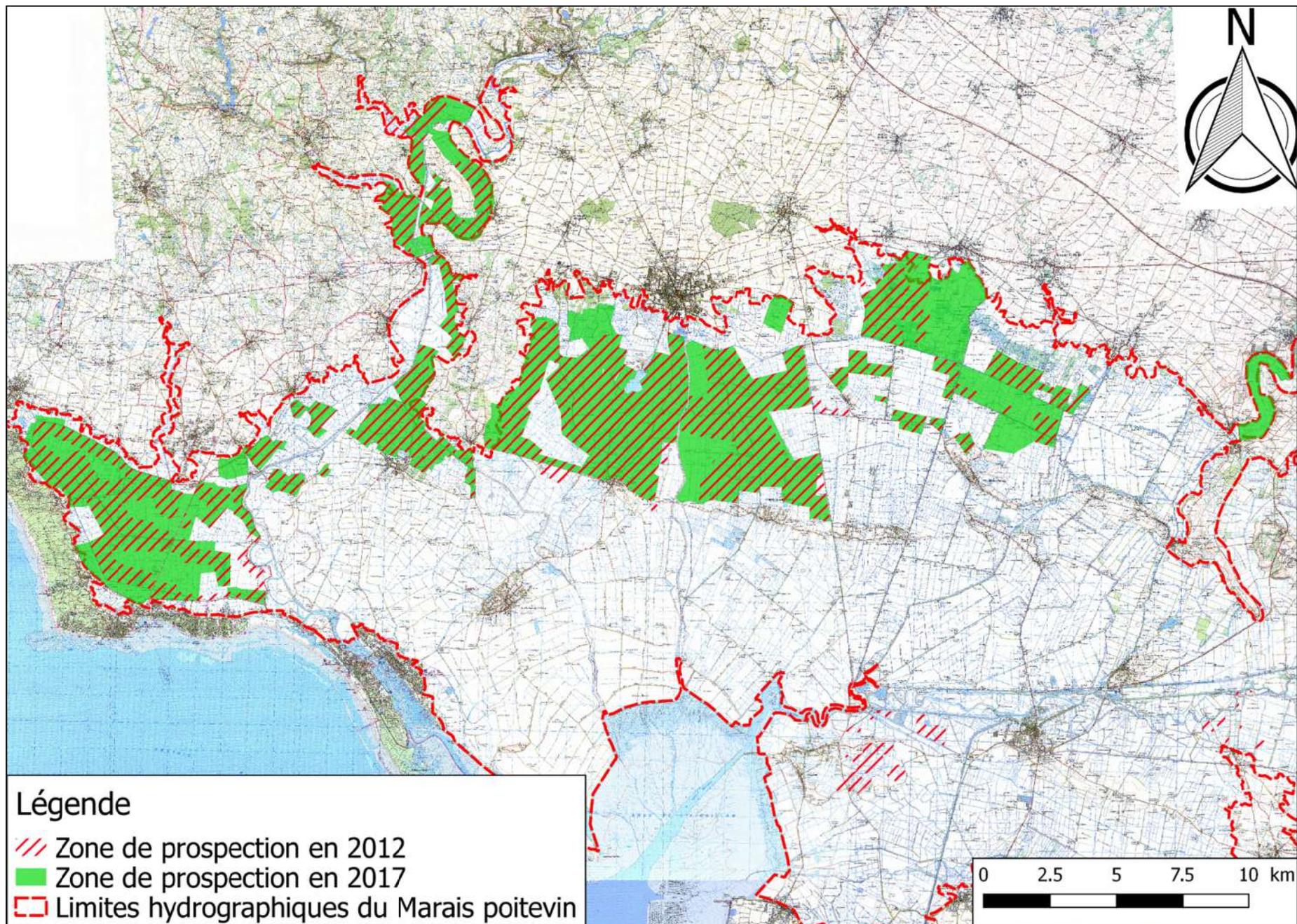


Figure 5 : Comparaison des zones de prospections entre 2012 et 2017 pour le suivi de Tarier des prés nicheur en Marais poitevin.

2 – Évolution de la distribution

En 2012, les nichées certaines étaient principalement localisées dans la haute vallée du Lay puisque, parmi elles, seules 3 avaient été découvertes en marais desséché (figure 6) : une première au Farcin (commune de Champagné-les-Marais), une seconde aux Fontenelles (limite des communes Luçon et Triaize) et une troisième à la Pointe aux Herbes (Champagné-les-Marais). Les 16 autres couples nicheurs certains avaient été détectés tardivement en haute vallée du Lay, qui faisait alors figure du bastion pour l'espèce en Marais poitevin. Les couples nicheurs probables en Marais desséché avaient été localisés sur les communes de Triaize et de Longeville, le reste ayant été aperçu en haute vallée du Lay. Pour les couples possibles, ceux-ci avaient été vu au nord de cette même zone, aux limites des communes de Rosnay et de la Couture.

Le seul couple nicheur certain localisé en 2017 en dehors de la haute vallée du Lay se situe au Farcin (figure 7). Tous les autres se trouvent en haute vallée du Lay, sur les communes de Rosnay, du Champ-Saint-Père, de la Bretonnière-la-Claye et de Saint-Vincent-sur-Graon. Parmi les 7 couples nicheurs probables identifiés, 6 d'entre eux ont été localisés en haute vallée du Lay : 4 au Grand Marais de Marigny (Saint-Vincent-sur-Graon), 1 au Marais de Noailles (Champs-Saint-Père) et 1 au Marais des Vaches (la Bretonnière-la-Claye). Pour le dernier couple probable, situé en marais desséché, seul le mâle chanteur a été contacté à plusieurs reprises, pendant la période de nidification, sur le communal de Sainte-Gemme-la-Plaine.

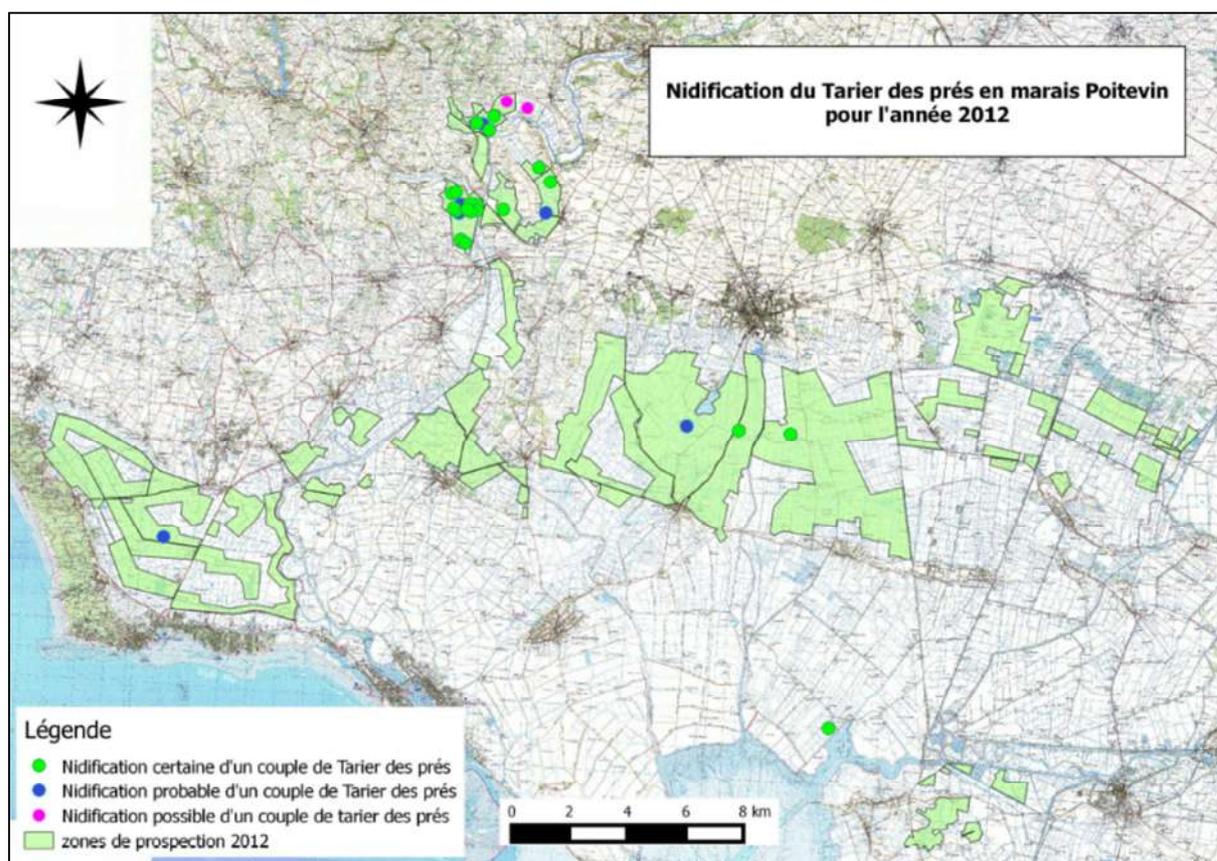


Figure 6 : Localisation des couples de Tarier des prés nicheurs en 2012 dans le Marais poitevin.

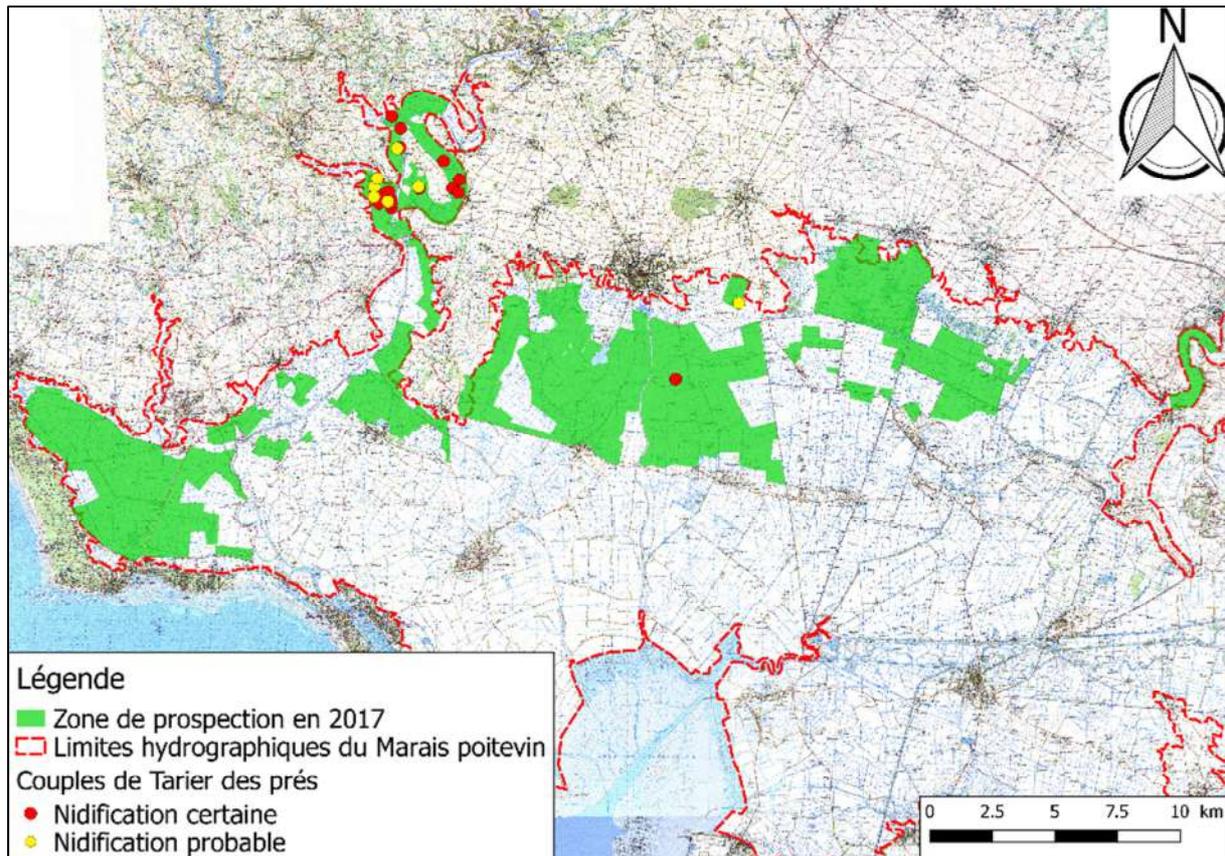


Figure 7 : Localisation des couples de Tarier des prés nicheurs en 2017 dans le Marais poitevin.

La zone de prospection en haute vallée du Lay s'étendait en 2012 sur 814ha. Cinq ans plus tard, la zone de prospection s'étend sur 1031ha (figure 8). Tous les secteurs ayant accueilli des nichées de Tarier des prés en 2012 n'ont pas été fréquentés en 2017. C'est par exemple le cas des secteurs du Maréchal (au sud du Grand Marais de Marigny), où deux couples certains avaient été identifiés il y a cinq ans ; mais également au Marais des Angles (à l'Est du marais mouillé), où se trouvaient possiblement deux autres couples. À l'inverse, un couple nicheur certain a été localisé en 2017 au Marais de Noailles, où aucun nid n'avait été trouvé en 2012. Notons que le couple nicheur certain localisé au Farcin en 2017 se trouve exactement au même emplacement que celui noté en 2012 (figure 9).

Suivi 2017 du Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) nicheur en Marais poitevin

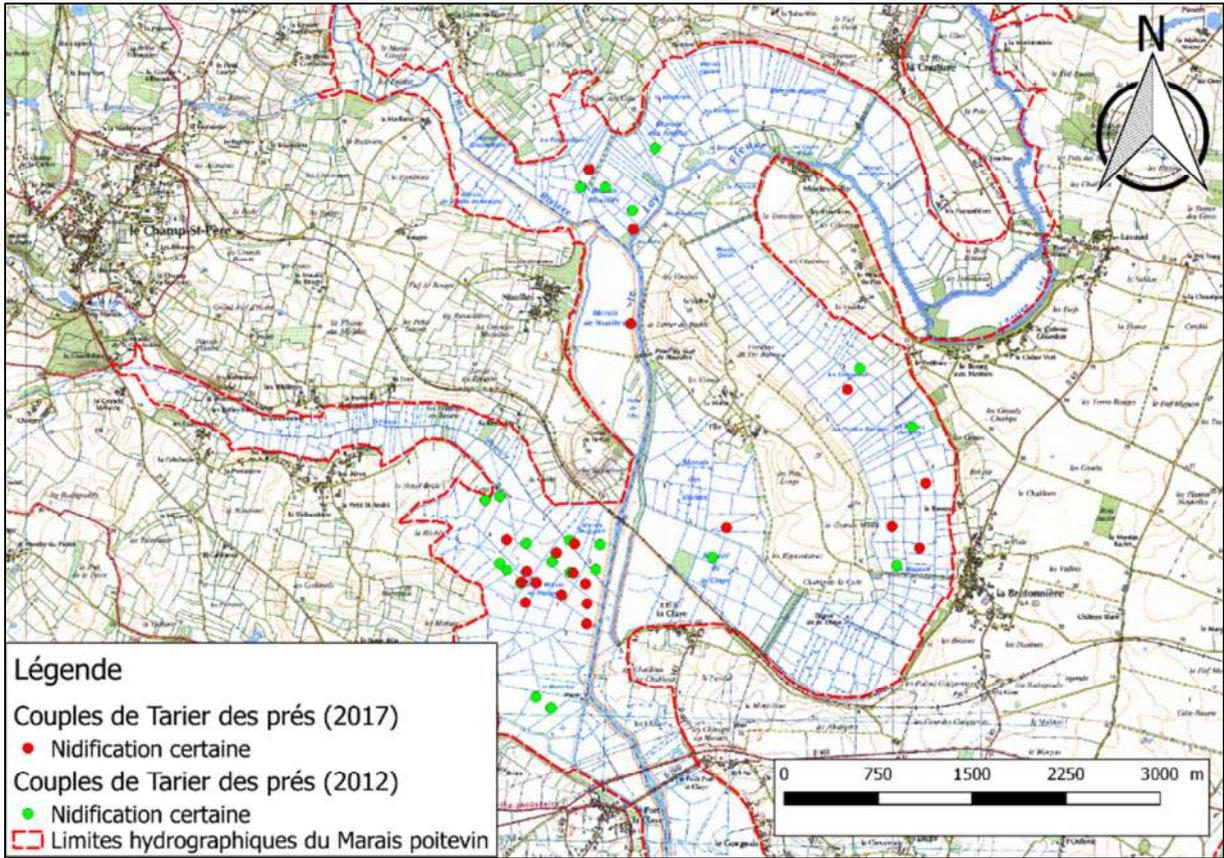


Figure 8 : Comparaison des localisations des couples de Tarier des prés nicheurs certains en 2012 et 2017.

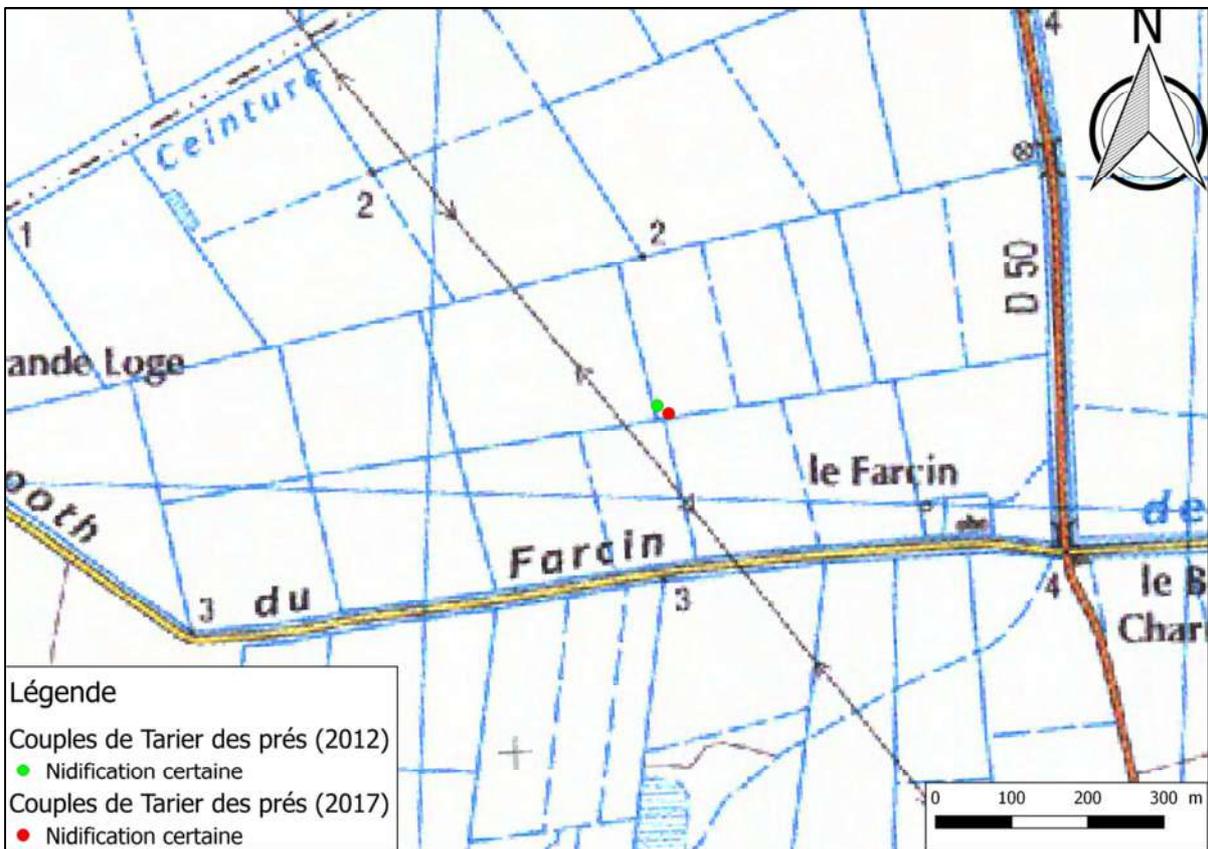


Figure 9 : Localisation des couples de Tarier des prés nicheurs certains au Farcin en 2012 et 2017.

B – Jeunes à l’envol en 2012 et 2017

Lors du premier état de la population de Tarier des prés nicheuse en Marais poitevin, 11 couples avaient produit au total 19 jeunes volants, observés jusqu’à fin juin. Cela faisait une moyenne de 1,73 jeunes à l’envol par couple, avec au minimum un jeune volant et au maximum quatre.

Cette année, ce sont 18 jeunes volants qui ont été produits par autant de couples qu’en 2012, donnant alors une moyenne de 1,63 jeune volant par couple. Cela correspondant à la fourchette basse de la moyenne nationale, comprise entre 1,6 et 2,6 jeunes volants par couple (Waeffler, 2001). Toutefois, on notera qu’en 2017, seuls deux jeunes volants ont été détectés au maximum pour une nichée (tableau 2). Enfin, le couple n°6 (figure 10) est le seul pour lequel, après un premier échec, un second nid a été localisé. Cependant, cette deuxième nichée a également échoué, ne produisant aucun jeune volant.

N° couples	Date de fauche (MAEC)	Date de fauche (réelle)	Derniers status des nichées	
			Avant fauche	Après fauche
1	-	Non fauchée au 28/06/17	couple + 2 jeunes volants	couple + 2 jeunes volants
2	-	19/06/2017	couple (transport de nourriture)	femelle alarmant, ≥1 jeune volant
3	-	Non fauchée au 28/06/17	mâle seul	-
4	1er juin	Pâturée	mâle seul	-
5	1er juin	Pâturée	couple (transport de nourriture)	-
6	1er juin	Pâturée	couple (transport de nourriture)	Échec (x2)
7	-	17/06/2017	couple (transport de nourriture)	couple + 1 jeune volant
8	-	17/06/2017	couple (transport de nourriture)	couple + 2 jeunes volants
9	-	17/06/2017	couple (transport de nourriture)	couple + 2 jeunes volants
10	10 juin	16/06/2017	couple + 2 jeunes volants	couple + 2 jeunes volants
11	10 juin	15/06/2017	couple (transport de nourriture)	-
12	10 juin	15/06/2017	couple (transport de nourriture)	-
13	10 juin	23/06/2017	couple (transport de nourriture)	-
14	10 juin	17/06/2017	couple (transport de nourriture)	-
15	-	17/06/2017	couple (transport de nourriture)	couple + 2 jeunes volants
16	10 juin	20/06/2017	couple (transport de nourriture)	couple + 2 jeunes volants
17	-	Aucune fauche prévue	couple (transport de nourriture)	-
18	10 juin	16/06/2017	couple (transport de nourriture)	femelle (transport nourriture)
19	10 juin	23/06/2017	couple (transport de nourriture)	-
20	10 juin	Non fauchée au 28/06/17	couple (transport de nourriture)	-
21	-	> 19/06/2017	couple (transport de nourriture)	couple + 2 jeunes volants

Tableau 2 : Bilan des observations et des dates de fauches en 2017.

C – Actions de protection et dates de fauche

Afin de conserver la population nicheuse de Tarier des prés en Marais poitevin, des actions de protection ont été entreprises. Pour ce faire, les différents agriculteurs exploitant les parcelles où ont été localisés des couples de Tarier ont été contactés par téléphone. Ceci ne concerne que les couples de la haute vallée du Lay, où les parcelles ont été fauchées cette année à partir du 15 juin (toutes sauf celle du couple n°21). En outre, le nid situé au Farcin se trouve au bord d’un fossé qui n’est jamais fauché. Ainsi, pour 20 couples de Tarier des prés, ce sont 11 exploitants qui sont concernés (figure 10).

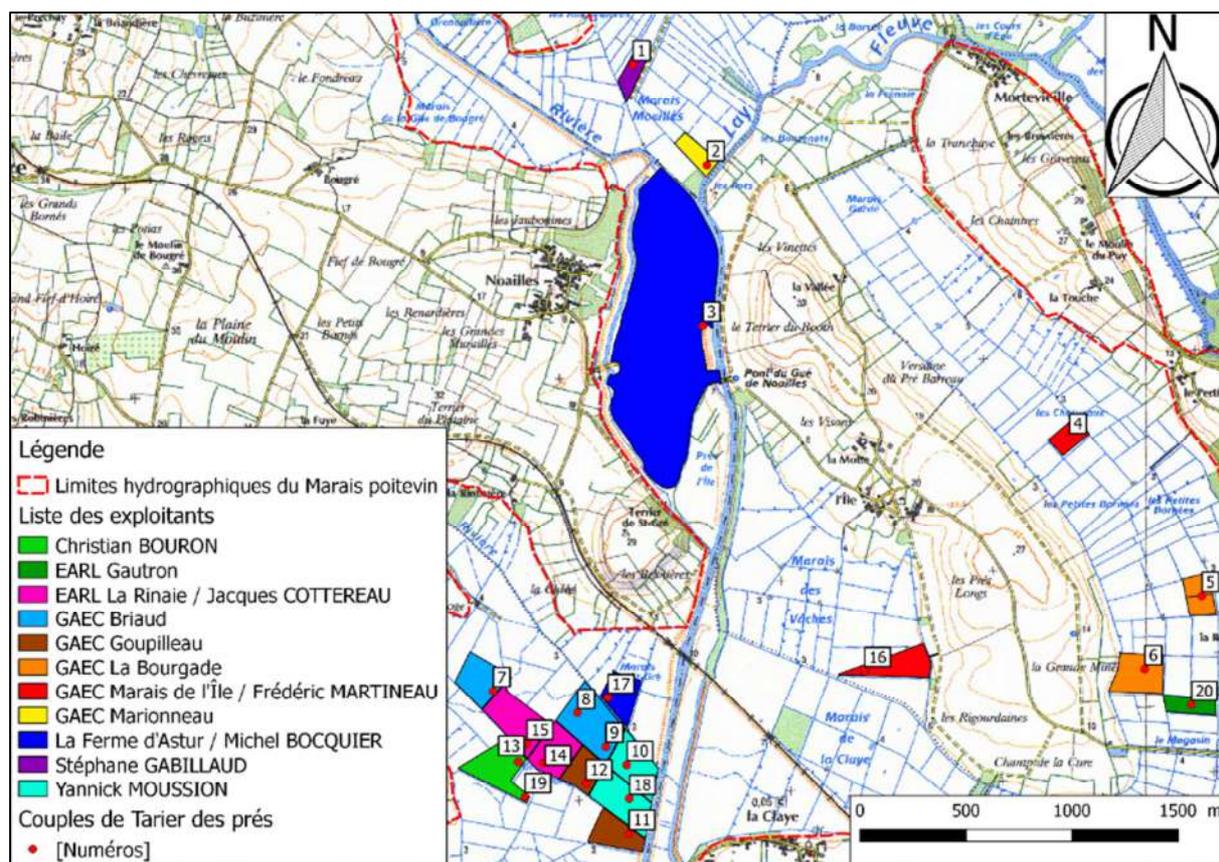


Figure 10 : emplacement des couples de Tarier des prés dans la haute vallée du Lay et agriculteurs associés.

Sur ces onze exploitants, deux n'ont jamais été contactés (faute de coordonnées téléphoniques) et un seul a répondu défavorablement à la mise en place d'actions de protection. Parmi les neuf exploitants restants, trois d'entre eux n'ont pas donné suite aux appels, et six ont répondu favorablement à la protection des nids de Tarier des prés sur leurs parcelles (tableau 3).

Le suivi mené lors de la période de fauche a permis de mettre en place un fanion et une zone enherbée autour d'un nid, dont les jeunes ne volaient pas encore et où les parents continuaient d'apporter de la nourriture (nid n°16). Pour les autres nids présents sur des parcelles devant être fauchées, (couples n°7, 8, 9, 10, 14, 15 et 18), l'observation de jeunes volants en dehors du nid ou l'absence de Tarier des prés n'a pas justifié le maintien de zones enherbées ni le report de fauches. À noter cependant que certaines parcelles avaient été fauchées dès le 15 juin, ne permettant donc pas de constater la présence ou l'absence d'individus (couples n°11 et 12). Enfin, après une prospection tardive début juillet, une seconde couvée du couple n°6 a été détectée sur la même prairie que la première. Malheureusement, la nichée a échoué à cause de multiples facteurs : présence de bovins sur la parcelle, possible prédation et un délai trop grand entre la découverte et la pause prévue d'une clôture électrique autour du nid.

N° couples	Noms exploitants	Statuts	Réponses (1er appel)	Réponses (2ème appel)	Parcelles
1	GABILLAUD STÉPHANE	Contacté			Non fauchée au 28/06/17
2	GAEC MARIONNEAU	Coordonnées manquantes			Fauchée au 19/06/17
3	LA FERME D'ASTUR (MICHEL BOQUIER)	Contacté			Non fauchée au 28/06/17
4	GAEC LE MARAIS DE L ILE (FREDERIC MARTINEAU)	Contacté			Pâturée
5	GAEC LA BOURGADE	Aucune réponse			Pâturée
6					Pâturée (début juillet)
7	GAEC BRIAUD	Contacté			Fauchée le 17/06/17
8					Fauchée le 17/06/17
9					Fauchée le 17/06/17
10	YANNICK MOUSSION	Contacté			Fauchée le 16/06/17
11	GAEC GOUPILLEAU	Contacté			Fauchée au 15/06/17
12					Fauchée au 15/06/17
13	BOURON CHRISTIAN	Contacté			Fauchée au 23/06/17
14	EARL LA RINAIE (JACQUES COTTEREAU)	Contacté			Fauchée au 17/06/17
15					Fauchée au 17/06/17
16	GAEC LE MARAIS DE L ILE (FREDERIC MARTINEAU)	Contacté			Fauchée le 20/06/17
17	LA FERME D'ASTUR (MICHEL BOQUIER)	Contacté			Aucune fauchée prévue
18	YANNICK MOUSSION	Contacté			Fauchée le 16/06/17
19	BOURON CHRISTIAN	Contacté			Fauchée au 23/06/17
20	EARL GAUTRON	Coordonnées manquantes			Non fauchée au 28/06/17

Réponse favorable
Pas de réponse
Réponse défavorable

Ont enfin été étudiées les surfaces de parcelles en fonction des dates de première fauche autorisée par différentes mesures agri-environnementales (tableau 2). En comparant ces contrats, on constate une évolution progressive des dates de fauche dans la haute vallée du Lay (figure 11), puisque les surfaces fauchées après le 10 juin finissent par être plus nombreuses que celles fauchées au 1^{er} juin. Les surfaces de parcelles sans connaissent une légère diminution entre 1999 et 2003, une autre entre 2011 et une augmentation dès 2015 avec les MAEC.

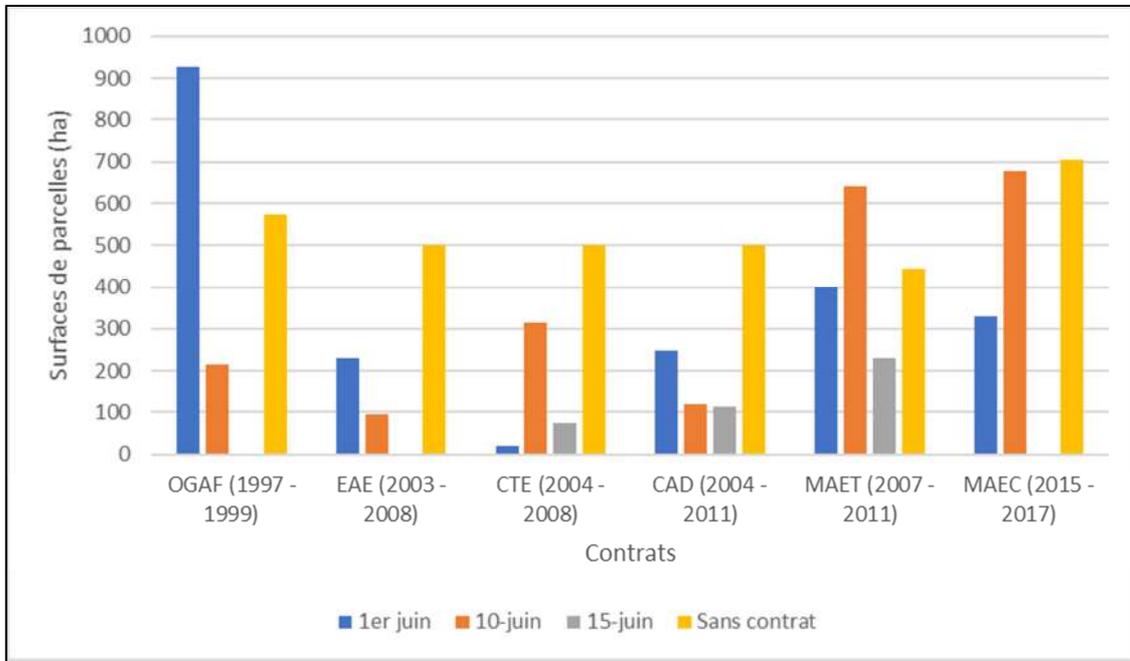


Figure 11 : Évolution des dates de première fauche autorisée en fonction des niveaux de contrat des mesures agri-environnementales en haute vallée du Lay.

Enfin, la majorité des couples nicheurs certains détectés en haute vallée du Lay étaient localisés sur des parcelles avec des contrats de niveau 2 (fauche autorisée à partir du 10 juin). Sur ces 20 couples, huit d'entre eux nichaient cependant sur des parcelles sans contrat (figure 12).

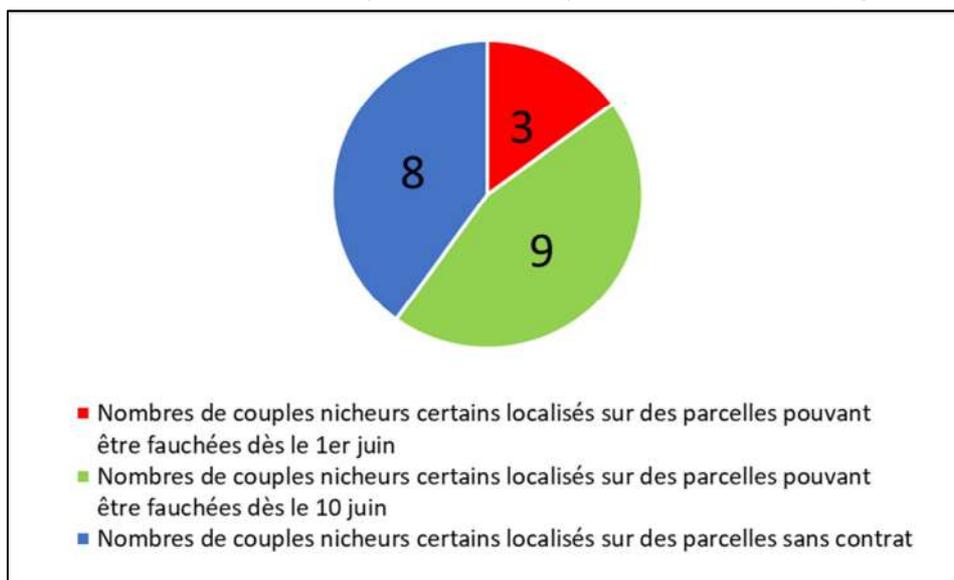


Figure 12 : Nombre de couples nicheurs certains localisés par niveau de MAEC en haute vallée du Lay en 2017.

IV – Discussion

A – Effectifs et distribution de la population en 2017

Cette année, ce sont près de dix observateurs, salariés et bénévoles, qui ont réalisé les prospections de Tarier des prés sur la zone d'étude. Lors du premier état des populations, au moins huit observateurs avaient contribué aux recherches en marais mouillé comme en marais desséché. Hors, la zone de prospection en 2017 mesure 5 064ha de plus qu'il y a cinq ans, l'effort de prospection est donc plus important qu'en 2012. À noter que, cette année, les recherches en haute vallée du Lay ont commencé dès le mois d'avril, alors que celles-ci avaient été tardives (mois de juin) lors de la première étude.

Le nombre de couples de Tarier des prés est à peine plus important en 2017 qu'en 2012 : 21 couples nicheurs certains au lieu de 19 ; 7 couples nicheurs probables au lieu de 5 et aucun couple nicheur possible au lieu de 2. Une fois encore, on peut supposer que les effectifs annoncés en 2008 ont pu être largement surévalués, puisque les 21 à 28 couples identifiés sont loin d'égaliser les 250 à 500 couples estimés en Vendée (Noël, 2008), notamment présents en Marais poitevin. Si ces chiffres s'avéraient corrects, nous aurions alors affaire à une diminution inquiétante de la population vendéenne de Tarier des prés. Cependant, cela correspond bien à l'estimation la plus récente (Caupenne, 2015) de moins de 50 couples en Marais poitevin.

Bien que le nombre de nichées ne différant que peu entre 2012 et 2017, on remarque que celles-ci occupent les mêmes secteurs, voire les mêmes prairies (figures 8 et 9). Il se peut qu'une partie des individus nicheurs identifiés soient les mêmes en 2012 et 2017, ou des jeunes nés à cet endroit. La philopatrie chez le Tarier des prés est connue (Hans-Valentin, 1992). Leur longévité de cinq ans en moyenne (Hume, 2001), peut avoisiner les 7 ans (Fransson *et al*, 2010). Ainsi, en plus d'une prospection des milieux favorables, les recherches ont été menées sur les secteurs où le Tarier des prés avait déjà été observé en nidification.

Le noyau de population du Grand Marais de Marigny, concentre cette année plus de la moitié des couples nicheurs certains et probables détectés sur l'ensemble de la zone d'étude. Il serait pertinent en 2018 de concentrer l'effort de prospection dans ce secteur. Ceci nous permettrait de mieux cerner le type de parcelles (caractérisation de l'habitat) fréquentées par le Tarier des prés et peut-être localiser d'autres couples. Le nombre de couples identifiés en 2017 n'est pas significativement plus important qu'en 2012, la distribution s'étant réduite. L'augmentation peut simplement s'expliquer par l'effort de prospection accru.

B – Habitats fréquentés et fauche

En Marais poitevin, le Tarier des prés niche essentiellement dans les prairies de fauche, dont la hauteur et la densité de végétation sont favorables à la dissimulation du nid et la recherche de proies (Svensson *et al*, 2010). Au vu de la localisation des nids en 2017, il semblerait toutefois intéressé par les parties les plus humides de ces milieux, avec de la végétation hygrophyle. Il serait alors intéressant de tester cette hypothèse à l'avenir.

Le déficit pluviométrique de l'hiver 2016-2017 a induit une date de fauche plus précoce, les agriculteurs ayant pu, cette année, réaliser leur foin quelques jours seulement après les dates de

première fauche autorisée (tableau 2). D'ordinaire, les pluies printanières entraînaient des fauches fin juin (communication personnelle de J.-P. Guéret). Ceci a pu donc avoir un impact négatif sur le succès de reproduction du Tarier des prés dans la zone d'étude en 2017. Toutefois, on peut noter un recul global des dates de première fauche liées aux contrats MAE, notamment en haute vallée du Lay (figure 11), qui pourrait expliquer le maintien de la population lorsque les conditions lui sont favorables.

Cette année, la disparition de certains couples s'expliquerait par la fauche précoce. Les nids n°11 et n°12 du sud du Grand Marais de Marigny ont été fauchés le 15 juin. Les nids n°4, n°5 et n°6 ont dû être dérangés par la présence de bovins, provoquant un piétinement conséquent et/ou une diminution de la surface utilisable de leur prairie. Pour le nid n°3, il n'y a à priori rien qui expliquerait un éventuel échec : la parcelle n'a pas été fauchée ni pâturée, et les dernières observations (transports de nourriture) remontent au 23 mai. Le fait qu'aucun jeune volant n'ait été observé pour certaines nichées, comme pour cette dernière, ne signifie pas qu'il n'y en a pas eu. Cependant, il conviendrait de ne pas faucher avant le 10 juillet (Broyer, 2009) afin de garantir l'envol de l'ensemble des nichées.

Les inventaires de Tarier des prés doivent ainsi s'accompagner d'un état des modes de gestion et des dates de fauche éventuelles, comme cela a été fait pour le Grand Marais de Marigny (annexe B). Notons qu'après la fauche, certains couples ont été retrouvés à proximité de leur anciens nids (couples n°8 ou n°9 par exemple), alors que d'autres demeuraient introuvables (couples n°11 ou n°12).

C – Actions de protection

Pour la première année, la LPO a souhaité mettre en place des actions de protection pour les nids de Tarier des prés en Marais poitevin. Il semble que le fait de laisser sur pied la partie du pré où se situe le nid soit plus intéressant pour les agriculteurs (communication personnelle de T. Dérozier). Effectivement, cela n'entraîne pas de retard de fauche pour la majeure partie de la parcelle et permet de maintenir une certaine qualité de fourrage. Un seul nid a fait l'objet d'une action de protection avec une zone enherbée d'une dizaine de mètres carré autour du nid n°16.

Comme expliqué précédemment, un suivi de la gestion des parcelles en haute vallée du Lay est crucial pour intervenir auprès des exploitants pour un retard de fauche et/ou un exclos. Il permet également d'identifier les sites de nourrissage après fauche. Il est nécessaire de comparer les dates de première fauche autorisée selon les contrats avec les dates réelles de fauche des parcelles où sont trouvées des nids et de celles qui les entoure. Ceci permettra de faire le lien entre gestion et succès de reproduction. Le contact avec les agriculteurs doit se maintenir entre les suivis, pour faciliter la protection et la conservation de la population de Tarier des prés nicheuse en Marais poitevin.

Un courrier accompagné d'un bilan de l'opération a été adressé à chaque exploitant démarché, ainsi qu'aux mairies des communes où se situaient les nichées de Tarier des prés (annexe C).

V – Bibliographie

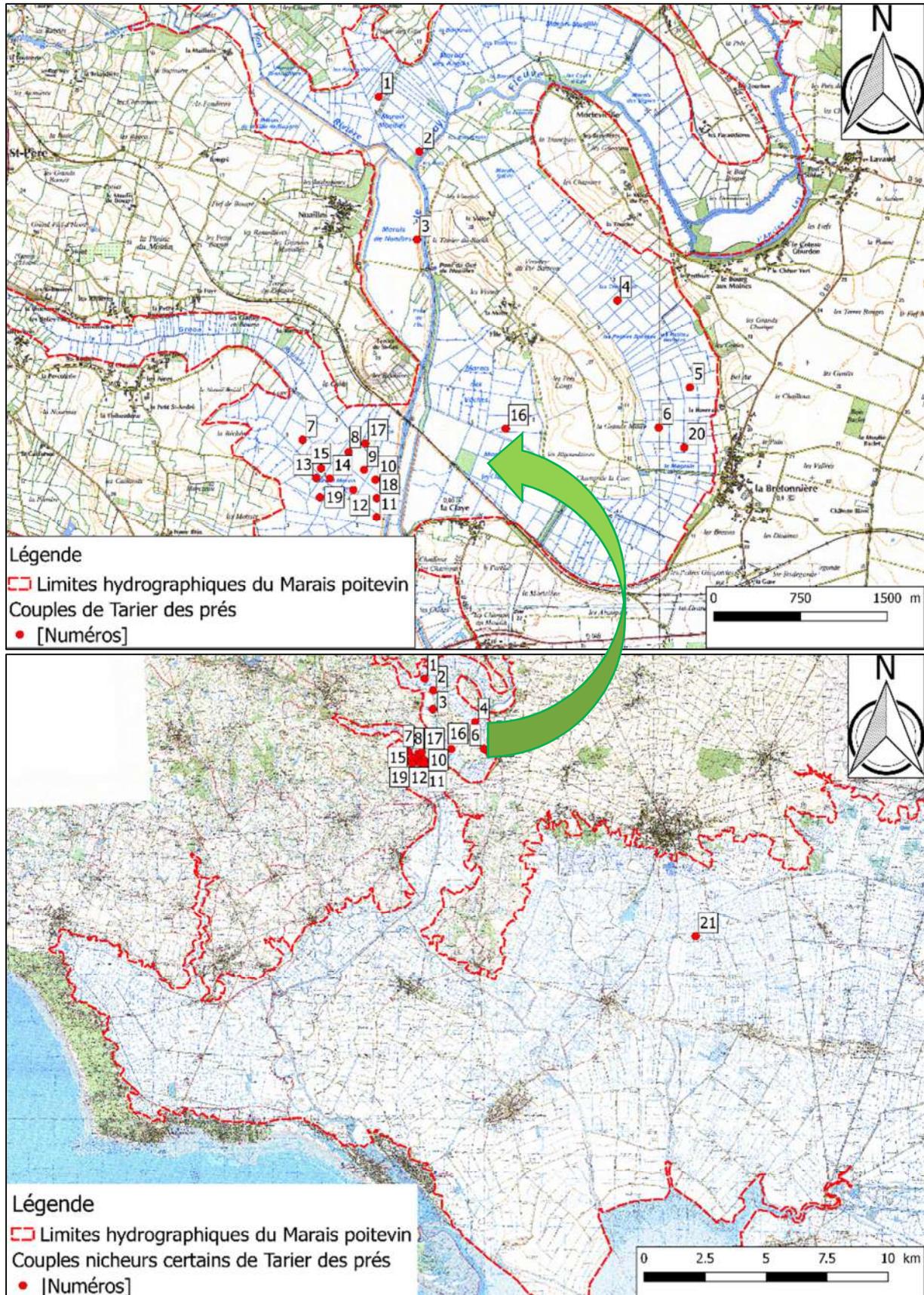
- **Aoubid S., Gaubert H., 2010.** *Évaluation économique des services rendus par les zones humides*. Collection « Études et documents » du Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (SEEIDD) du Commissariat général au développement durable (CGDD). 36 p + annexes.
- **Baudoin J.-C., Pailley P., 2014.** **Tarier des prés.** In Marchadour B. (coord.). *Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire*. Coordination régionale LPO Pays-de-la-Loire, Delachaux et Niestlé, Paris, 2014 : p.360-363.
- **BirdLife International, 2015.** *European Red List of Birds*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities. 14p.
- **Broyer J., 2009.** *Whinchat Saxicola rubetra reproductive success according to hay cutting schedule and meadow passerine density in alluvial and upland meadows in France*. Journal for Nature Conservation 17 (2009), p160-167.
- **CGDD, 2012.** *Résultats de l'enquête nationale à dire d'experts sur les zones humides – État en 2010 et évolution entre 2000 et 2010*. Études & documents, observation et statistiques, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. 100p.
- **Caupenne M., 2015.** *Tarier des prés – Saxicola rubetra*. In : Issa N. & Muller Y., 2015. *Atlas des oiseaux de France métropolitaine – Nidification et présence hivernale*. Delachaux et Niestlé, Volume 2. p952-955.
- **Dolmont C., 2005.** *Tarier des prés*. In *POITOU-CHARENTES NATURE (éds) 2005. Vade mecum de l'ornitho en Poitou-Charentes*. Poitou-Charentes Nature, Poitiers. 120p.
- **Fransson T., Kolehmainen T., Kroon C., Jansson L. & Wenninger T., 2010.** *EURING list of longevity records for European birds* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.euring.org/data-and-codes/longevity-list?page=4>> (dernière mise à jour : 23/10/14)
- **Geroudet P., 1957.** *Observations sur le Traquet tarier au val Ferret*. Nos Oiseaux n°24. p109-117.
- **Gourraud L., Guéret J.-P., Laubin A., Sudraud J., 2012.** *État de la population de Tarier des prés Saxicola rubetra nicheuse en Marais Poitevin – Printemps 2012*. Ligue pour la Protection des Oiseaux. 20p.
- **Hannachi Y., 2013.** *Dossier zones humides* [in] Chambres d'agriculture n° 1022 - Avril 2013. Chambres d'Agriculture France, Service Agronomie et Environnement. 27p.
- **Hume R., 2001.** *RSPB Birds of Britain and Europe – The definitive photographic field guide*. Royal Society for the Protection of Birds, United Kingdom. 480p.
- **Keddy P., 2000.** *Wetland Ecology – Principles and Conservation*. Cambridge University Press, 614 p
- **LPO, 2012.** *Communiqué de presse du Vendredi 10 décembre 2010* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.lpo.fr/images/Presse/cp/2010/CP_aad_10_passereaux_menaces.pdf> (décembre 2010)
- **Météo-France, 2017.** *CLIMAT LA ROCHELLE par Météo-France – Normales et relevés sur ma station de LA ROCHELLE* [en ligne]. Disponible sur : <

<http://www.meteofrance.com/climat/france/la-rochelle/17300009/normales>> (dernière consultation le 24/08/17)

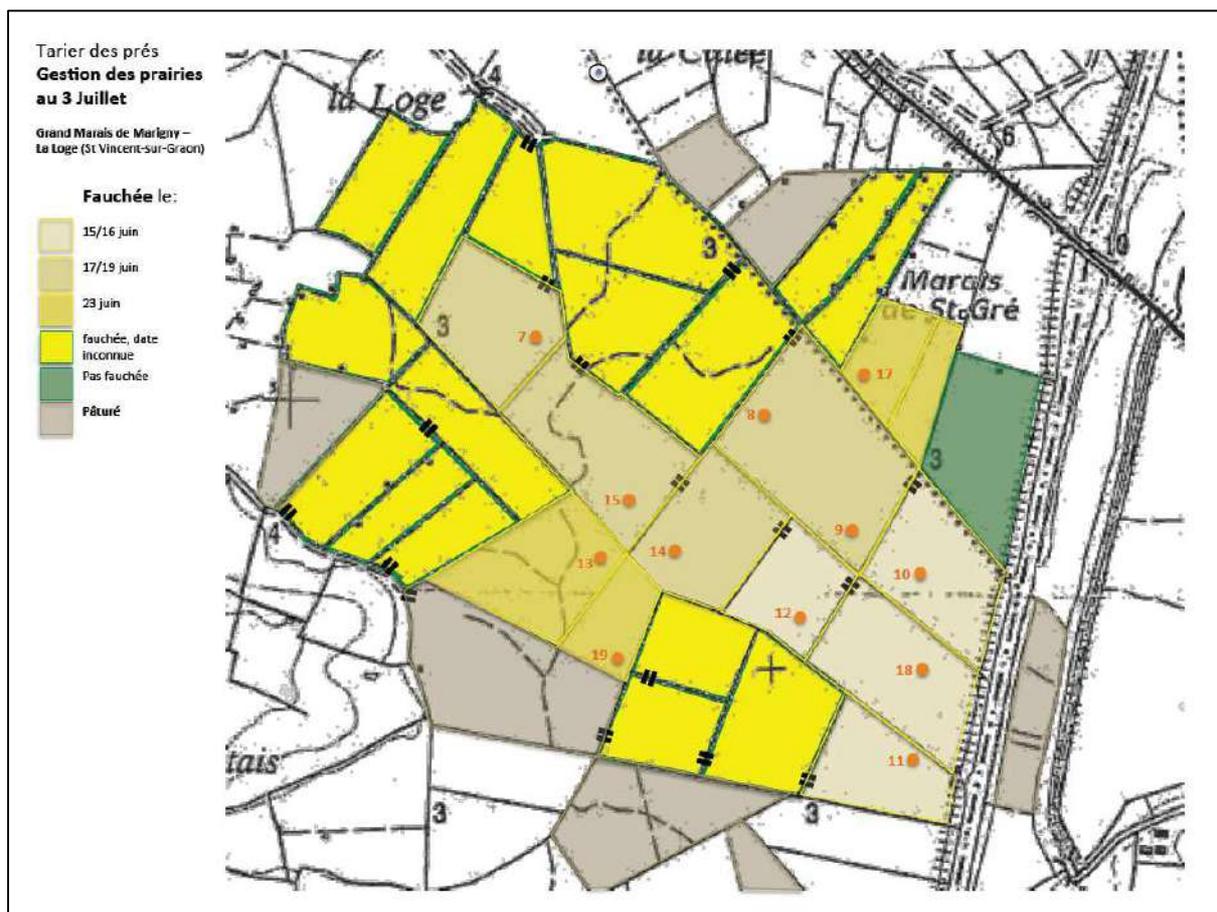
- **MEDDE, 2014.** *3è Plan National d'Action en faveur des milieux humides (2014-2018)*. Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. 31p.
- **Noël F., 2008.** *Le Tarier des prés*. In *Marchadour B. & Séchet E. (coord.). Avifaune prioritaire en Pays de la Loire*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, conseil régional des Pays de la Loire. p156-157.
- **Svensson L., 2010.** *Le guide ornitho - Le guide le plus complet des oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient : 900 espèces*. Delachaux et Niestlé. 448p.
- **Waeffler L., 2001.** *Suivi de l'avifaune dans la vallée de la Doller (68) – Le Tarier des prés Saxicola rubetra, Programme agri-environnemental « Gestion des espaces ouverts »*. LPO-Délégation Alsace. 21p + annexes.
- **Yeatman-Berthelot D., 1976.** *Atlas des oiseaux nicheurs de France, 1970 à 1975*. Société Ornithologique de France, Paris. 282p.

VI – Annexes

Annexe A – Numéro des couples nicheurs certains de Tarier des prés 2017



Annexe B – Gestion des parcelles du Grand Marais de Marigny



Carte réalisée par Welch H. & G.

Annexe C – Courier de remerciement aux éleveurs



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Le Grand Mothais
85450 Champagné-les-Marais
Tél : 02.51.56.78.80
Mail : marais-poitevin@lpo.fr

Champagné-les-Marais le
28 septembre 2017

Madame, Monsieur,

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) souhaite vous remercier pour votre collaboration dans le cadre du suivi 2017 de la nidification du Tarier des prés en Marais poitevin. Ce petit passereau protégé niche à même le sol de mai à juillet, dans vos prairies humides.

Le nombre de couples en France a diminué de 50% depuis 1970. Sur le Marais Poitevin, le dernier secteur où cet oiseau se reproduit est la haute Vallée du Lay. La date de fauche est l'élément déterminant. Effectivement les jeunes ne sont généralement pas volants avant les derniers jours de juin. Sa survie dépend donc essentiellement de la gestion des parcelles qu'il occupe.

Parmi les 21 couples nicheurs repérés cette année, 20 d'entre eux se situent sur les communes de Champ-saint-Père, Rosnay, Saint-Vincent-sur-Graon et la Bretonnière-la-Claye. Pour assurer leur succès de reproduction et leur survie, la LPO est entrée en contact avec 11 exploitants, pour leur proposer des actions de protection des nichées recensées. Celles-ci consistaient, au choix, en un report de la fauche ou en la mise en place d'un exclos non fauché autour des nids.

En 2017, la LPO a pu dénombrer sur l'ensemble de la zone d'étude :

Couples nicheurs certains	Couples nicheurs probables	Jeunes volants
21	7	18

Le suivi de la reproduction du Tarier des prés en Marais poitevin sera reconduit en 2018. À ce titre, la LPO est susceptible de vous re-contacter si de nouvelles nichées sont inventoriées sur les parcelles que vous exploitez. Au dos de ce document, vous trouverez une carte de localisation des différents nids de Tarier des prés en 2017.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. En vous remerciant de nouveau pour votre contribution.

Cordialement,

Pour l'équipe LPO,
Jean-Pierre GUERET

LPO France

Siège social national • Fonderies Royales • 8 rue Dr Pujos • CS 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél. 05 46 82 12 34 • Fax. 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr



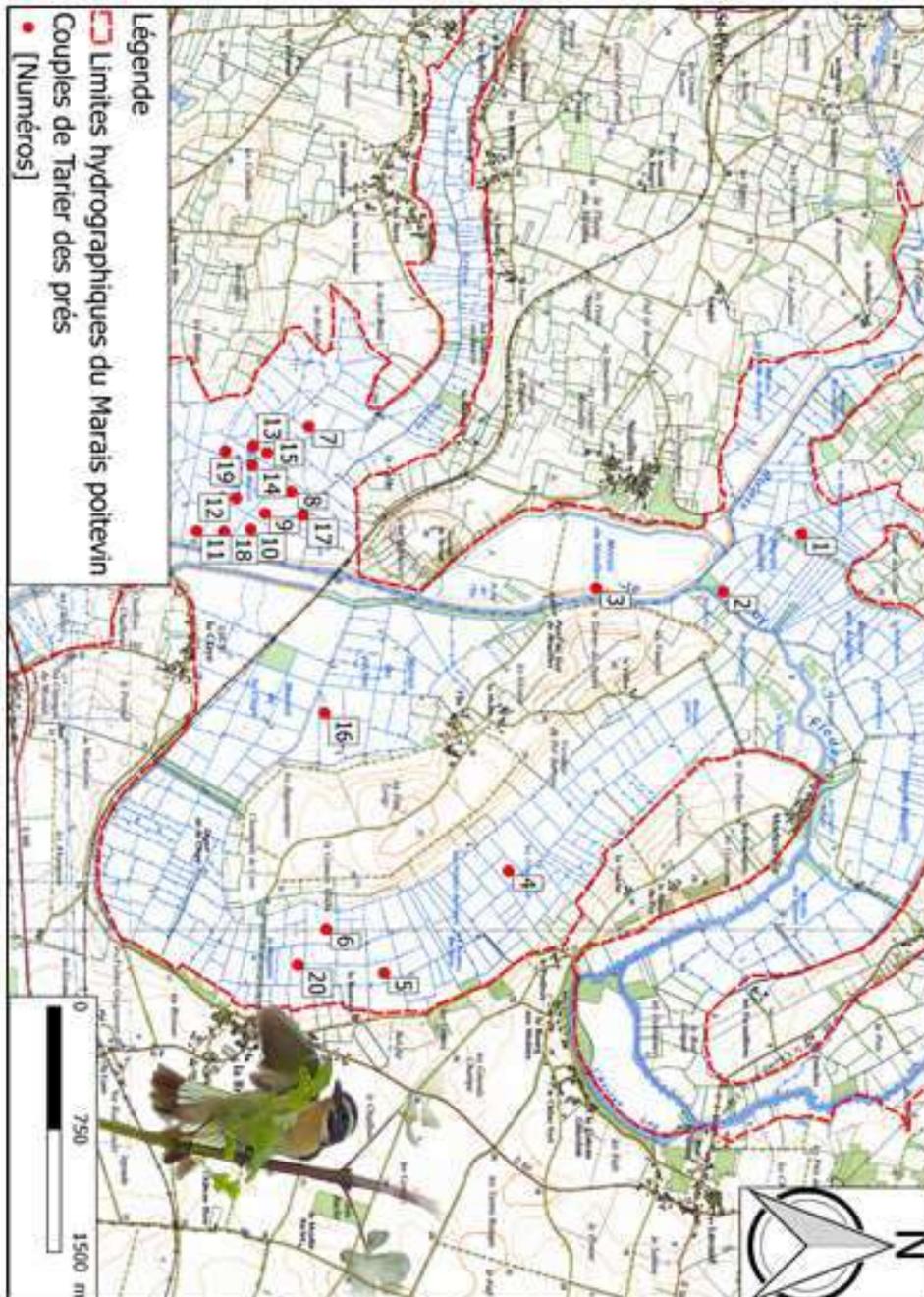
LPO France Partenaire officiel



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Établissement public de coopération
intercommunale



Localisation des couples nicheurs certains de Tarier des prés en haute vallée du Lay en 2017

LPO France

Siège social national • Fonderies, Royales • 8 rue Dr Bajos • CS 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél. 05 46 82 12 34 • Fax. 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr

